NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

Le projet de loi 57 en réimpression

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC – Le nouveau régime forestier devrait être adopté par Québec d'ici décembre. Au terme des audiences publiques concernant le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune a indiqué qu'elle souhaitait adopter le projet de loi au cours de la présente session. Nathalie Normandeau promet plusieurs amendements au projet de loi, notamment dans le but de renforcer le principe de résidualité qui confère la priorité à la forêt privée dans la mise en marché.

« Il y a une unanimité à modifier notre régime forestier », a déclaré Nathalie Normandeau, après avoir entendu 63 groupes différents. Celle-ci reconnaît que plusieurs amendements au projet de loi sont nécessaires. De fait, ces amendements sont si nombreux que la ministre a ordonné la réimpression du projet de loi afin d'y ajouter les correctifs et les précisions souhaités. Même le titre du projet de loi sera modifié, l'occupation du territoire forestier étant synonyme d'une déclaration de guerre pour les Premières Nations. La nouvelle mouture du projet de loi, promet la ministre, conservera toutefois son essence, devant être ramenée à l'Assemblée nationale à la fin du mois ou au début novembre pour son adoption en décembre.

La ministre juge également qu'il y a « une très grande convergence d'opinions sur les amendements », lui permettant d'espérer un large consensus. La ministre a répété qu'elle apportera des précisions au principe de résidualité, de manière à confirmer que le bois de la forêt privée doit être utilisé avant celui de la forêt publique. Elle semble également favorable à l'idée d'inclure un mécanisme de révision annuel, de manière à s'assurer que le principe est appliqué avec la rigueur souhaitée. De même, elle promet que le projet de loi reconnaîtra l'importance de la forêt privée dans le prochain régime forestier. Elle dit être toujours en réflexion concernant l'exclusion du bois de la forêt privée du futur Bureau de mise en marché du bois, où une partie du bois de la forêt publique sera vendue aux enchères.

La ministre promet également d'ajouter un chapitre introductif afin d'affirmer la fierté de la population québécoise envers son patrimoine forestier. Nathalie Normandeau s'est par ailleurs dite touchée par les recommandations du doyen de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval, Robert Beauregard. À titre personnel, celui-ci presse Québec d'adopter son projet de loi avant la fin de l'année, le nouveau régime forestier devant constituer un élément de promotion auprès des étudiants. En septembre dernier, la Faculté n'a reçu qu'une trentaine de nouveaux étudiants comparativement à 200 par le passé.

« Pendant ce temps, on importe du bois de Russie », a révélé celui qui préside aujourd'hui la nouvelle coalition Bois Québec. Formée d'une quarantaine d'entreprises, de municipalités, de groupes environnementaux et de centres de recherche, cette coalition réclame une plus grande utilisation du bois dans la construction des bâtiments au Québec. Robert Beauregard invite aussi Québec à confier la planification de l'aménagement forestier par le biais d'appel d'offres.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau

Photo : Pierre-Yves Bégin/TCN

Député de Roberval et critique de l'opposition en matière de forêt, Denis Trottier

Précipité

Critique de l'opposition en matière de forêt et député de Roberval, Denis Trottier convient que le principe de résidualité et le soutien à la forêt privée doivent être renforcés. Il estime que le bois de la forêt privée devrait être orienté vers des créneaux spécifiques, citant l'exemple de l'Europe où des grappes industrielles permettent d'ajouter une valeur au bois.

« La situation des producteurs de bois de la forêt privée est différente. Ceux-ci payent des taxes et il faut en tenir compte », affirme-t-il.

Denis Trottier juge que les consultations publiques ont permis de démontrer que le projet de loi 57 était « précipité et bourré d'incohérences et d'imprécisions ». À ses yeux, « l'ancien ministre avait besoin de laisser son nom ! » S'il accueille favorablement l'ouverture de la ministre, il s'interroge sur la culture forestière de ce gouvernement.

« Quand le premier ministre conseille lui-même aux travailleurs forestiers de se recycler dans les mines, je reste inquiet », déclare-t-il.